



Un mandat qui prend fin

## **Le démarchage en bois, une mission réussie pour l'AFAT !**

(Rouyn-Noranda, le 7 décembre 2011) - Après deux années de travail assidu, le mandat de démarcheur en bois confié à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue arrive à son terme. Créé dans la foulée de la *Stratégie d'utilisation du bois pour la construction non résidentielle*, adoptée en mai 2008 par le gouvernement provincial, ce mandat aura permis de donner un nouveau souffle à l'utilisation du bois. Au cours des 24 derniers mois, pas moins de 29 projets de construction non résidentielle en bois ont vu le jour en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec !

«Nous devons saluer le travail de M. Samir Boumerzoug, qui a fait le démarchage sur le terrain. Il a sillonné nos deux grandes régions durant deux ans afin de redonner au bois ses lettres de noblesse. Force est d'admettre que ce travail a porté fruits !», se réjouit la directrice de l'AFAT, Mme Dominique Beaudoin.

Pour le démarcheur, M. Samir Boumerzoug, un des beaux moments de cette aventure demeure le projet de Gaz métropolitain. «Nous nous sommes impliqués avec eux de A à Z. Le plan initial prévoyait l'acier, le bois n'avait pas été envisagé. Finalement, ils ont choisi le bois ! La construction en bois du bureau du Ministère des Transports, à Amos, a aussi été un projet très valorisant, dès le début de mon mandat», explique M. Boumerzoug, très heureux de constater la qualité du réseau de contacts qui s'est créé durant le projet.

### **Des chiffres**

Le mandat du démarcheur visait à promouvoir l'utilisation du matériau bois, développer une expertise régionale relative à l'utilisation du bois et soutenir techniquement les instances municipales, institutionnelles et privées désireuses d'utiliser ce matériau dans leur construction. Les diverses tournées ont permis de faire 450 rencontres auprès des municipalités, des organismes de développement économique et dans le secteur privé. Au niveau des municipalités, 65 ont été rencontrées en Abitibi-Témiscamingue, en plus des 5 municipalités du Nord-du-Québec et des communautés autochtones.

Il semble bien que le message ait trouvé une oreille attentive, puisque 70 % des municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et 100 % de celles du Nord-du-Québec ont signé la charte de la Coalition bois Québec ou adopté une résolution municipale. Ils s'engagent ainsi à utiliser davantage le bois dans leurs nouvelles constructions non résidentielles. Autre fait intéressant, 29 entreprises privées ont également manifesté leur engagement «bois» via la signature de la charte de la Coalition bois Québec.

### **Des constats**

Dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, deux régions forestières, l'utilisation du bois est un choix bien perçu. Les dirigeants sont ouverts à ce choix et les architectes sont très à l'aise avec l'utilisation du bois, notamment avec le lamellé collé et le bois d'apparence. Les ingénieurs et les entrepreneurs ont développé leur expertise depuis deux ans, de sorte que plusieurs projets en bois ont vu le jour dans la région.

Outre ses qualités techniques, notamment son excellent pouvoir isolant et sa résistance accrue au feu, on remarque que le bois d'ingénierie est davantage utilisé pour la construction de bâtiments institutionnels, un choix qui est un signe d'engagement socioéconomique. Dans le secteur privé, le choix du bois d'ingénierie est souvent relié à l'esthétisme ou pour se démarquer. En général, le secteur privé tend davantage vers l'ossature légère. Ce type de structure présente deux importants avantages dans le monde des affaires : un faible coût et une mise en chantier rapide.

### **Un choix gagnant**

La construction en bois, c'est écologique, économique et régionaliste! Le bois est le seul matériau de construction à la fois renouvelable, recyclable et réutilisable. Construire en bois, c'est aussi un choix payant pour notre économie ! En Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, la filière forestière représente plus de 350 entreprises, quelque 7000 emplois et une masse salariale annuelle de 268 M\$.

Source :

Isabelle Boulianne, AFAT, Communications

819-762-2369, poste 28, [isabelleboulianne@afat.qc.ca](mailto:isabelleboulianne@afat.qc.ca)